

## ARRÊTÉ N° 2012-015

### ARRETE AUTORISANT LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION DE L'HOTEL IBIS BUDGET DE CREANCEY

#### LE MAIRE DE CRÉANCEY

##### Vu

- Le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L. 221.1 et suivants
- Le Code de la construction et de l'habitation, (livre 1<sup>er</sup> titre II chapitre III) notamment l'article R. 123-12 et en particulier l'arrêté du 25 juin 1980 relatif aux dispositions générales ainsi que l'arrêté du 21 juin 1982 abrogé par l'arrêté du 25 octobre 2011 relatif aux dispositions particulières applicables aux établissements de 4<sup>iem</sup> catégorie - type « O » (Hôtels et pensions de famille).
- Le rapport de la Commission de sécurité de l'arrondissement de BEAUNE en date du 23 octobre 2012 émettant un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement pour un effectif total d'accueil de 164 personnes.

#### ARRÊTE

##### Article premier :

À compter de la notification du présent arrêté, l'établissement « HOTEL IBIS BUDGET » situé Avenue Georges Besse dans la ZAC des Portes de Bourgogne à CRÉANCEY est autorisé à poursuivre son exploitation (*sous réserve de la levée des observations présentes dans les rapports de vérifications (articles EL19, EC15, MS73, GZ30, DF10)*).

##### Article 2 :

Notification du présent arrêté sera adressée à

- Mme la Sous-préfète de BEAUNE, Commissaire Adjoint de la République,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement de la Côte d'Or, Subdivision territoriale AUXOIS SUD MORVAN
- M. l'Adjudant commandant la Gendarmerie de POUILLY EN AUXOIS
- M. l'inspecteur départemental des services d'incendie et de secours,
- M. le directeur de l'établissement

à charge pour chacun de l'exécution de ce qui les concerne.

Fait à CRÉANCEY, le 2 novembre 2012  
Le Maire,

##### **L'autorité territoriale**

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
informe que le présent arrêté n°2012-015 peut faire l'objet d'un recours contentieux  
devant le tribunal administratif de DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa notification  
Transmis au Représentant de l'État le 26 novembre 2009  
Signature de l'autorité territoriale.